

ne reçoivent pas de réponse, ils n'envoient pas d'exemplaire. Cela réduit le gaspillage qui résulterait de la distribution générale de ces publications. Pour ma part, j'en jette un grand nombre au panier, tandis que j'écris afin d'en obtenir d'autres.

L'hon. M. HORNER: Eh bien, que vous les demandiez ou non, elles sont toutes imprimées et vous pouvez les obtenir.

L'hon. M. EULER: On devrait savoir par expérience le nombre d'exemplaires dont on a besoin. Je ne crois pas qu'on en imprime un trop grand nombre.

L'hon. M. ISNOR: Je crois qu'il nous est assez difficile d'affirmer qu'une publication est bonne ou mauvaise. Nous ne pouvons vraiment pas calculer ici les bénéfices pécuniaires dérivés de telle ou telle publication. Comme l'a signalé un des sénateurs, il se peut que personne ne lise ces publications, mais je suis enclin à différer d'avoir sur ce point.

L'hon. M. HAIG: En lisez-vous?

L'hon. M. ISNOR: Je lis à peu près toutes celles qu'on m'envoie.

L'hon. M. HAIG: Sapristi!

L'hon. M. ISNOR: Je ne suis peut-être pas aussi occupé que mon honorable ami de Winnipeg (l'hon. M. Haig). Non seulement je les lis, mais je les envoie à l'extérieur. Ainsi, je me suis efforcé de disséminer les publications du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je songe aussi à la *Gazette du Travail*. Je fais constamment circuler ces publications. Nous comptons vingt-six syndicats ouvriers à Halifax. J'ose affirmer que chacun de ces syndicats reçoit au moins un exemplaire de la *Gazette du Travail* par année.

L'hon. M. EULER: Ne les reçoivent-ils pas directement?

L'hon. M. ISNOR: Certains sont abonnés. Il y a trois ans, j'ai demandé au ministère du Commerce d'avoir l'obligeance de me fournir vingt-cinq exemplaires de la publication *Commerce Extérieur*. Je les ai adressés à des banquiers et à d'autres personnes qui, à mon avis, s'intéressent au commerce extérieur du Canada. Plusieurs se sont abonnés par la suite. J'ai aussi reçu d'aimables lettres me remerciant de l'intérêt que je porte à la question. A mon sens, c'est de la bonne publicité. Quelqu'un a parlé des sociétés d'assurance-vie. Elles font de la réclame à la radio, ce qui est un mode de publicité très dispendieux. Elles finissent par inviter les gens qui s'intéressent à la brochure à en faire la demande par lettre ou par téléphone, signalant qu'elles leur en fourniront volontiers un exemplaire. A mon avis, c'est de la bonne réclame. Si la publicité est profitable à une société privée, ne l'est-elle pas aussi pour le pays? N'est-il bon de faire connaître le travail accompli dans le domaine industriel, dans le commerce, la santé et le bien-être par exemple? Par conséquent, monsieur le président, je doute fort que nous puissions ici nous prononcer sur la valeur de telle ou telle publication. Il me semble que les fonctionnaires des divers ministères sont en mesure d'indiquer au Conseil du Trésor ce qui peut être favorable à leurs services respectifs.

Le PRÉSIDENT: Puis-je formuler une remarque? J'espère que M. Bryce, agissant au nom du Conseil du Trésor, et ses collègues feront une enquête assez approfondie sur ces dépenses. Pour ma part, je ne puis entreprendre de lire les nombreuses publications qui me parviennent des divers ministères. Si je le faisais, je n'aurais pas le temps de lire autre chose; mes idées seraient tellement confuses que je ne saurais où donner de la tête. Bien entendu, nous sommes dans une ère de publicité. Tout le monde s'adonne à la réclame et naturellement chaque ministre désire renseigner le public sur la magnifique besogne qu'il accomplit. Cependant, arrive un moment où la publicité cesse d'être efficace.